



Achat d'un véhicule chez un garagiste belge

Par **patrick**, le **27/08/2011** à **17:29**

Bonjour, j'ai en décembre 2009 acheté en Belgique une voiturette neuve (125 Cm3, 4 places) chez un concessionnaire d'une marque Française, d'une valeur de 13400 €.

Une semaine après l'achat, j'ai eu des soucis avec celle-ci. Les ennuis se sont enchaînés dans le courant de l'année 2010. Mon garagiste ne m'a fait que une réparation à chaque fois que je lui laissais ma voiture, alors que nous avons fait une liste des problèmes. Elle est à nouveau dans son garage, car il n'arrive pas à trouver la panne et refuse de renvoyer mon véhicule à l'usine pour un bilan complet.

Sur 18 mois je n'ai pu me servir de ma voiturette que + / - 9 mois.

Que faut-il que je fasse pour avoir soit un échange de voiture du même type, soit une annulation de la vente ?

Je suis Français, vivant en France.

Merci par avance de votre aide.

Par **mimi493**, le **27/08/2011** à **17:32**

Voyez avec les lois belges sur un forum juridique belge